

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2028

Edition du 03 mars 2014 DANS CE NUMÉRO

Mise en œuvre des initiatives: de la première à la dernière lettre? (Jean-Pierre Ghelfi)

Des fois oui, des fois non...

Electricité: une suspension des négociations avec l'UE en trompe-l'œil (Jean-

Daniel Delley)
Pas d'affolement!

La finance, une industrie sur-développée (Jean-Pierre Ghelfi)

Elle est redevenue toute, trop puissante

Germaine Richier à l'honneur en Suisse (Pierre Jeanneret)

Deux expositions à voir à Berne (jusqu'au 6 avril) et à Lausanne (jusqu'au 27 avril)

Mise en œuvre des initiatives: de la première à la dernière lettre?

Des fois oui, des fois non...

Jean-Pierre Ghelfi - 02 mars 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25389

L'UDC et ses porte-parole tiennent généralement des propos catégoriques qui ne laissent guère la place au compromis. Les initiatives populaires lancées par ce parti, et qui exceptionnellement sont approuvées par le peuple et les cantons, doivent être appliquées «intégralement», de la première lettre à la dernière.

Dernier exemple en date, le texte se rapportant au renvoi des étrangers criminels. Les initiants ont considéré que le projet de loi d'application ne respectait pas le texte de l'initiative. L'UDC a donc décidé de lancer une nouvelle initiative, dite «de mise en œuvre», de manière à supprimer toute marge d'interprétation.

On ne sait pas encore quelle sera l'attitude de ce parti lorsqu'il s'agira d'appliquer concrètement la nouvelle disposition constitutionnelle abusivement dénommée «contre l'immiaration de masse». Abusivement puisqu'elle ne prévoit pas explicitement de diminution du nombre de personnes migrantes venant travailler en Suisse. On ne prend cependant pas grand risque à supputer que l'UDC fera entendre sa voix lorsqu'elle considérera que les autorités fédérales ne manifestent pas toute la

rigueur requise pour réduire une immigration que son texte ne chiffre pas...

Lors de la campagne concernant cette dernière initiative, l'UDC a souligné avec détermination que «l'immigration de masse» entraînait un grignotage constant du sol puisqu'il fallait construire de nouveaux immeubles pour loger de nouveaux habitants. La presse alémanique a abondamment cité une phrase prononcée par l'un des ténors de l'UDC, Christoph Mörgeli, à la télévision allemande: des traités peuvent être modifiés, pas des paysages qui ont été bétonnés. Cette argumentation a pu convaincre des personnes soucieuses de la protection du paysage de soutenir cette initiative.

Initiative inapplicable!

C'est oublier cependant que l'UDC et ses *leaders* sont passés maîtres en matière d'opportunisme. Tous les arguments sont bons lorsqu'il s'agit d'aller à la pêche aux voix. Mais ils sont rapidement oubliés passé le moment du scrutin. Dans le cas présent, les propos de l'UDC étaient carrément mensongers. Ce parti a en effet combattu au Parlement puis devant le peuple la nouvelle loi sur

l'aménagement du territoire, qui prévoit effectivement d'éviter le <u>mitage du territoire</u> - thème auquel DP a consacré de nombreux commentaires (<u>DP 2022</u> p.ex.).

S'agissant de l'initiative des Alpes, adoptée en 1994 et qui n'est toujours pas appliquée dans son intégralité, l'UDC considère que ce n'est pas un problème: pour elle, on peut sans autre construire un deuxième tube routier au Gothard quitte à saborder les investissements pour le ferroutage. De toute manière, selon le conseiller national UDC bernois Adrian Amstutz. cette initiative est inapplicable... Que se passerait-il, imaginez-vous, si on en disait autant de celle contre l'immigration de masse?

En ce qui concerne le projet de loi d'application de l'initiative dite Weber «pour en finir avec <u>les constructions envahissantes</u> de résidences secondaires», le Conseil fédéral a manifestement si bien entendu les cantons alpins que leurs représentants ont cessé d'annoncer que la fin du monde était proche. A l'inverse, les auteurs de l'initiative reprochent avec véhémence au gouvernement de ne pas respecter la volonté populaire. Mais que ces derniers ne comptent pas sur le soutien de

Electricité: une suspension des négociations avec l'UE en trompe-l'œil

Pas d'affolement!

Jean-Daniel Delley - 25 February 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25355

La suspension des négociations, annoncée par Bruxelles, ne met pas en danger l'approvisionnement électrique de la Suisse. Tout au plus indispose-t-elle les électriciens helvétiques, bien décidés à défendre leurs positions sur le marché international.

Le lendemain déjà de la votation du 9 février. Bruxelles annonçait la suspension des négociations techniques relatives au futur accord bilatéral sur l'électricité entre l'Union européenne et la Suisse. L'aboutissement de cet accord, en discussion depuis 2007, a été annoncé pour 2012, puis pour l'été prochain. Il devrait permettre à la Suisse de participer pleinement au marché européen de l'électricité, complètement libéralisé dès 2015.

Cette suspension ne signifie pas que notre pays va rester à l'écart des échanges électriques à l'échelle continentale. Depuis longtemps déjà la Suisse, de par sa position géographique et ses barrages hydroélectriques fournisseurs d'une énergie de pointe, est intégrée au marché de gros de l'électricité et joue le rôle de plaque tournante des échanges pour lesquels elle dispose d'un réseau bien développé de transport à très haute tension. Son bilan commercial (importations et exportations), plus de deux fois plus important que la consommation intérieure, illustre bien ce rôle central. Une absence d'accord n'amoindrirait donc pas la sécurité de notre approvisionnement.

Par ailleurs, des conditions impératives ne sont toujours pas respectées pour la conclusion d'un tel accord. La Suisse n'a pas libéralisé son propre marché et ses entreprises électriques bénéficient de contrats de livraison et d'une priorité pour le transport de leur part d'énergie nucléaire française, un privilège incompatible avec le marché européen libéralisé.

Le projet d'accord permettrait aux électriciens helvétiques de lutter à armes égales dans ce commerce des échanges

internationaux. Un tel accord bénéficierait donc avant tout aux grossistes suisses qui misent sur un modèle d'affaires à base d'échanges à large échelle: importation de courant à bas coût des centrales nucléaires françaises et à charbon allemandes, exportation de courant de pointe à bon prix. Alors que ces mêmes grossistes justifiaient le besoin en nouvelles centrales nucléaires par le besoin de combler le prétendu déficit prévisible et d'assurer la sécurité et l'autonomie de notre approvisionnement, les voilà maintenant intéressés par un marché international caractérisé par d'intenses échanges. C'est d'ailleurs la position que défendent les milieux économiques (Economiesuisse, Avenir Suisse) contre la Stratégie 2050 du Conseil fédéral: laisser au marché international le soin d'assurer l'approvisionnement en électricité.

Or, ce marché ne remplit en aucune manière les conditions de transparence et de vérité des coûts. Les prix actuels de l'électricité ne couvrent pas les coûts environnementaux que génère sa production; ils sont par ailleurs artificiellement abaissés par des subventions publiques. De plus, cette prééminence du marché prive les pouvoirs publics de toute possibilité d'appliquer une politique environnementale cohérente. Enfin le développement des échanges à grande échelle favorise les pertes d'énergie dues au transport à longue distance.

Dans les débats qui vont s'ouvrir sur la Stratégie énergétique 2050, il faudra observer attentivement le jeu des acteurs et décoder les intérêts particuliers qui se cachent aussi bien derrière l'impératif d'autonomie énergétique que la régulation par le marché.

La finance, une industrie sur-développée

Elle est redevenue toute, trop puissante

Jean-Pierre Ghelfi - 03 March 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25395

Fin février, une brève de l'agence de presse Reuters nous apprenait que les banques américaines avaient réalisé en 2013 les bénéfices les plus élevés jamais obtenus.

Quelques jours plus tôt, <u>UBS</u> et <u>Credit Suisse</u> affichaient des résultats pour 2013 supérieurs à 4 milliards de francs chacune. Pour l'industrie financière, le temps de la crise est déjà une histoire dépassée.

Ce constat conduit à se demander: qu'avons-nous fait depuis 2008 pour éviter qu'une crise financière de pareille ampleur puisse se reproduire? Question d'autant plus légitime qu'en 2008 et 2009, les chefs d'Etat et de gouvernement, individuellement ou collectivement (dans le cadre du G20), avaient indiqué *urbi* et orbi que des mesures drastiques seraient prises pour bannir à tout jamais une telle crise financière.

Il serait exagéré de dire que

rien n'a été fait. Le Comité de Bâle pour la surveillance bancaire, localisé à la Banque des règlements internationaux, a lancé de nombreuses initiatives, connues globalement comme Bâle III, qui ont notamment pour but d'augmenter les fonds propres des banques et les liquidités dont elles doivent disposer pour avoir la capacité de résister à une crise financière. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne ont également modifié leur législation pour éviter que les banques prennent des risques trop importants. La Suisse en a fait de même, et même un peu plus, pour la raison évidente que l'existence de deux très grandes banques fait courir à l'ensemble de l'économie un risque systémique particulièrement élevé.

Volée de bois vert

Cela étant, les mesures prises sont-elles adéquates pour

constituer une digue de protection suffisante? Peu d'experts non inféodés à l'industrie financière le pensent. D'abord, parce que les grands Etats ont veillé à préserver leurs champions nationaux. Ensuite, parce que ces champions nationaux sont aujourd'hui plus grands qu'ils ne l'étaient en 2008. Beaucoup d'entre eux ont racheté des concurrents en mauvaise posture. Le risque systémique qu'ils représentent est donc aujourd'hui encore plus grand qu'hier.

Mais voilà! Ce sont des géants de la finance. Ils obtiennent à nouveau des bénéfices substantiels. Ils disposent de moyens considérables pour influencer parlementaires et gouvernements. Ils arrosent généreusement les partis politiques qui défendent leur point de vue - Credit Suisse et UBS avaient largement soutenu le républicain Mitt Romney qui promettait d'abroger la loi

Dodd-Frank.

Les nouvelles dispositions prises dans le cadre de Bâle III n'augmentent qu'à la marge les fonds propres dont les banques doivent disposer et ne réduisent que peu le niveau d'endettement autorisé - les actifs ne doivent être couverts que par 3% à 4% de fonds propres, ce qui signifie que les banques peuvent emprunter 96% à 97% de l'argent avec lequel elles font des affaires. La conseillère fédérale Widmer-Schlumpf s'était autorisée à dire, il y a quelques semaines, qu'il faudrait que la part de fonds propre soit portée à 6% -10% des actifs, de manière à réduire ce ratio d'endettement. Ces propos lui avaient valu une volée de bois vert des «milieux intéressés», comme on dit en Suisse.

La tête en bas

Les propos de la cheffe du département fédéral des finances n'ont pourtant rien d'excessif. Il y a un siècle, les banques avaient en général des fonds propres représentant 20% à 30% des actifs. Le prix d'entrée dans la branche était extrêmement élevé et le nombre d'établissements bien moindre. Aujourd'hui, les établissements financiers foisonnent et ils dégagent pour la plupart des rendements plus qu'intéressants. Cette évolution n'a été possible que parce que la part de fonds propres a été constamment réduite (et pas significativement réaugmentée avec la crise de 2008) et donc qu'il est devenu possible de faire de l'argent avec les

dépôts d'épargne de la clientèle, pour une partie, et avec de l'argent emprunté pour l'autre (plus grande) partie.

Aucune autre activité économique ne peut fonctionner avec une proportion de fonds propres aussi réduite. Dans l'industrie, par exemple, la part habituelle de fonds propres des entreprises est le plus souvent supérieure à 20% – 25%. D'ailleurs si cette proportion n'est pas atteinte, les banques n'accordent généralement pas de crédits...

Autrement dit, celui qui prête est moins bien capitalisé que celui qui emprunte! N'est-ce pas le signe que la finance «moderne» est devenue un univers qui marche la tête en bas, ou à rebours du bon sens? Trois éléments ont permis cette évolution.

D'abord, il faut que les banques centrales, et si besoin les pouvoirs publics, assument le rôle de «prêteur de dernier recours», ce qui équivaut à accorder aux grandes banques une garantie implicite de l'Etat. Jusqu'en 2007, les banques centrales se refusaient à admettre qu'elles devraient, cas échéant, devenir prêteur de dernier recours. La crise a balayé leurs réticences.

Ensuite, il faut des systèmes de garantie des dépôts d'épargne pour rassurer la clientèle et éviter, en cas de crise financière, que les gens se ruent dans les établissements pour retirer leurs dépôts (bank run).

Il est nécessaire enfin de mettre en place des systèmes très sophistiqués de surveillance (rôle assumé en Suisse par l'autorité de surveillance des marchés financiers, la Finma), qui doivent évidemment être coordonnés à l'échelle internationale.

Changer de paradigme

Les mesures déployées antérieurement se sont toutefois révélées complètement insuffisantes et inadaptées lorsque la crise financière de 2008 a éclaté. Si quelques rares personnes avaient mis le doigt sur les déséquilibres du marché hypothécaire américain, personne n'avait imaginé l'ampleur et les ramifications de la crise.

Quelles leçons tirer de cette funeste expérience? L'une est qu'il faut améliorer le système existant, en augmentant les fonds propres et en renforçant la surveillance prudentielle. Dans les grandes lignes, c'est ce qui est fait depuis 2008, mais de manière très timorée. L'autre est de s'interroger sur le développement même de l'industrie bancaire. N'est-elle pas devenue tout simplement disproportionnée? Et ne faudrait-il pas lui imposer un régime sévère en exigeant qu'elle dispose, d'ici dix ou quinze ans, de 25% (par exemple) de fonds propres en regard des actifs de son bilan?

Les activités bancaires deviendraient moins profitables. Mais aussi potentiellement moins risquées et moins toxiques - ce qui serait assurément préférable pour les populations et les activités économiques. Une telle décision équivaudrait à un changement de paradigme – pour utiliser la terminologie «moderne». C'est probablement la seule voie pour sortir nos sociétés de l'addiction à la finance.

Germaine Richier à l'honneur en Suisse

Deux expositions à voir à Berne (jusqu'au 6 avril) et à Lausanne (jusqu'au 27 avril)

Pierre Jeanneret - 01 March 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25385

La sculptrice française Germaine Richier (1902-1959) est actuellement présente dans deux expositions suisses.

Au Musée des beaux-arts de Lausanne (jusqu'au 27 avril), elle figure aux côtés de deux autres artistes quasi contemporains: l'Italien Marino Marini (1901-1980) et le Grison Alberto Giacometti (1901-1966). De manière absolument pertinente, l'exposition lausannoise met en corrélation leurs démarches assez similaires.

Ces trois sculpteurs ont en effet commencé par suivre un enseignement académique en atelier. Sans renier celui-ci, et tout en restant fidèles à la figuration, ils se sont éloignés par étapes de la vision idéalisée du corps humain qui prévalait depuis l'Antiquité grecque classique. Ils proposent une approche renouvelée de l'homme. Avec leurs doigts et leurs outils, ils pressent, pétrissent, malaxent, creusent la matière. La deuxième guerre mondiale et ses horreurs ne sont pas sans effet sur leur perception du corps humain,

qu'ils montrent fragile, en déséquilibre, non plus lisse mais déformé, troué. On a pu parler d'une conception existentialiste de la sculpture. Dans cette présentation saisissante, le visiteur est confronté à une interrogation fondamentale sur l'homme.

L'exposition du Kunstmuseum de Berne (jusqu'au 6 avril) est, elle, entièrement dévolue à Germaine Richier. C'est la première rétrospective consacrée en Suisse à cette figure majeure de la sculpture au 20e siècle. Sa forte présence dans notre pays n'est pas fortuite. L'artiste a épousé en premières noces le sculpteur zurichois Otto Charles Bänninger, élève comme elle d'Antoine Bourdelle, mais qui restera lui beaucoup plus conventionnel. Elle a séjourné en Suisse pendant toute l'Occupation. Elle a tissé des liens avec Cuno Amiet, qui a réalisé d'elle un portrait en «Arlésienne». Enfin elle a eu des contacts avec Giacometti.

Sans prétendre à l'exhaustivité, dégageons quelques grands

axes de l'œuvre de Richier.
Née en Provence, elle a
toujours gardé un contact
étroit avec la nature: dans
celle-ci cependant, elle cherche
non seulement le beau, mais
aussi le bizarre, l'inquiétant, le
laid. On lui doit la phrase
célèbre: «Je suis plus sensible à
un arbre calciné qu'à un
pommier en fleurs.» Comme à
Lausanne, on peut voir à Berne
plusieurs de ces corps réduits à
l'essentiel, troués, comme Le
Berger des Landes.

Mais la sculpture de Richier s'est surtout fait connaître par ses bronzes représentant des êtres hybrides, des femmesinsectes, d'une très grande force expressive. Avec bonheur, l'exposition bernoise présente en contrepoint des œuvres picturales de Matisse, Picasso, Max Ernst ou encore Meret Oppenheim. Ainsi, le rapprochement est saisissant entre La Mante ou L'Araignée de Richier et un tableau de Niklaus Manuel datant de 1518-1520 qui montre des êtres fantastiques, à mi-chemin entre l'homme et l'animal fabuleux. Le Cheval à six têtes en bronze doré, ou encore

L'homme de nuit, sorte d'homme-oiseau onirique, sont emblématiques de la proximité de la sculptrice avec les surréalistes, même si elle n'a jamais fait partie d'aucun groupe structuré. Alors qu'on la taxe volontiers – à nos yeux un peu arbitrairement – d'existentialiste, elle a clairement affirmé elle-même: «Mon œuvre est fondamentalement surréaliste.»

On a pu voir aussi dans l'œuvre plastique de Germaine Richier une affirmation féministe, particulièrement perceptible dans *L'Escrimeuse avec masque* de 1943. Elle prend alors ses distances avec son

premier mari, qui continue à donner de la femme une image très lisse, idéalement belle, désirable, en un mot classique.

Mais le scandale, Richier le créera (involontairement) en 1950 par son crucifix pour l'église d'Assy en Haute-Savoie, dont on peut voir à Berne une version réduite. Rappelons que d'autres artistes ont pris part à l'aménagement de cet édifice religieux, tels Georges Brague, Marc Chagall et Fernand Léger. Ce qui nous apparaît comme une œuvre magnifique de l'art chrétien contemporain (le Christ de Richier semble se confondre avec le bois de sa croix) provoqua l'ire des

catholiques traditionalistes et dut être retiré de son emplacement jusqu'en 1971...

Atteinte d'un cancer, Germaine Richier créera encore en 1959, l'année de sa mort précoce, ses pièces pour un échiquier de grandeur nature: nous aussi faisons partie du jeu de la vie!

Les visites de l'une et l'autre de ces deux remarquables expositions se complètent. Elles permettent de suivre le cheminement d'une grande artiste qui, sans jamais abandonner la figuration pour l'abstraction, renouvela profondément la sculpture de notre temps.

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

Index des liens

Mise en œuvre des initiatives: de la première à la dernière lettre?

http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20101128/det552.html

http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis433.html

http://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2009/20092763.html

http://www.domainepublic.ch/articles/25063

http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20120311/det555.html

http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Kurzlebige-Liebe-der-SVP-zum-Landschaftsschutz/story/1409 5835

Electricité: une suspension des négociations avec l'UE en trompe-l'œil

La finance, une industrie sur-développée

http://www.ubs.com/global/en/about_ubs/about_us/news/news.html/fr/2014/02/04/a.html

https://www.credit-suisse.com/investors/en/reports/2013_results_q4.jsp

https://www.bis.org/bcbs/basel3.htm

http://fr.wikipedia.org/wiki/Dodd%E2%80%93Frank_Wall_Street_Reform_and_Consumer_Protection_Act

Germaine Richier à l'honneur en Suisse

http://www.musees.vd.ch/fr/musee-des-beaux-arts/expositions/archives/giacometti-marini-richier-la-figure-tourmentee/

http://www.kunstmuseumbern.ch/fr/voir/aujourdhui/335-germaine-richier--120.html